

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

### **Retour à l'hôtel de ville**

### **Les séances du conseil de nouveau ouvertes au public**

**Rivière-du-Loup, le 11 juin 2021** – Le passage de la MRC de Rivière-du-Loup en zone jaune ce lundi 14 juin permettra à la séance du conseil de revenir en salle à l'hôtel de ville, dès le soir même. Des places sont disponibles pour l'auditoire et seront attribuées sur réservation.

Afin de respecter les consignes sanitaires toujours en vigueur, notamment la distanciation, une douzaine de places seront disponibles. Les citoyens qui désirent réserver la leur doivent contacter la Ville au plus tard à 16 h les jours des séances, au 418 867-6700 ou à [ville@villerdl.ca](mailto:ville@villerdl.ca). Rappelons que l'horaire saisonnier est en vigueur et que les heures de secrétariat sont du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Les places seront attribuées selon le principe du premier arrivé premier servi, avec préséance lorsqu'applicable aux citoyens directement concernés par un processus de consultation d'urbanisme. Pour ceux qui n'auront pu obtenir une place ou qui préfèrent assister de la maison, il demeurera possible d'acheminer des questions par courriel avant la séance ou pendant celle-ci, à [dg@villerdl.ca](mailto:dg@villerdl.ca). Les séances continueront d'être télédiffusées à MATv (609 Illico / 9 Hélix) et webdiffusées via le site Internet de la Ville.

Pour tout déplacement à l'intérieur de l'hôtel de ville, incluant dans la salle du conseil, le masque ou le couvre-visage demeure obligatoire. Il pourra être retiré une fois assis ou au moment de s'exprimer au lutrin, en s'assurant de le remettre pour retourner à sa place.

- 30 -

Source : Karine Plourde, conseillère  
Service des communications  
418 867-6611